



PROCES-VERBAL N°10
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 18/05/2021
tenue exceptionnellement en télé-réunion

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusé : Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

Prochaine réunion :

15/06/2021

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 10/06/2021

Le P.V n°09 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **NOEUX LES AUXI – STADE GUILLAUME WARMUZ – NNI 626160101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 08/04/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Photos

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré (Poubelle).

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 2 – NNI 625700102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 08/03/2020.

La C.R.T.I.S. prend connaissance des tests in situ du 16/09/2020 dont les performances sportives et de sécurité sont conformes à l'article 1.1.5. du Règlement des terrains et installations sportives pour un classement en Niveau 6 SYE.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. prononce le classement de cette installation en Niveau 6 SYE jusqu'au 08/09/2029 (Niveau T6 SYN – Règlement 2021).

1.5 Avis préalables

- **LIEVIN – COMPLEXE SPORTIF JEAN FRERE 1 – NNI 625100101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 26/01/2025.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 avec un terrain en pelouse naturelle conservé et du projet de rénovation des vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Courrier Mairie
- Plan de réhabilitation des vestiaires
- Plan de situation

Au regard des éléments transmis, la Commission suspend son avis à la transmission d'un plan des vestiaires affecté à chacune des installations Jean Frère 1 & Jean Frère 2.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

- **MAISNIL LES RUITZ – SALLE DES SPORTS DU PARC D'OLHAIN – NNI 625409901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17 Novembre 2030.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 1.

La Commission propose le classement de l'installation en Niveau Futsal 1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **WINGLES – STADE MICHEL BERNARD 3 – NNI 628950103**

Cette installation est classée Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2030.

Eclairage moyen horizontal : 223 Lux

Facteur d'uniformité : 0.72

Rapport Emini/Emaxi : 0.57

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 22/04/2023 (Niveau E6 – Règlement 2021).

- **BETHUNE – SALLE PDS HENRI LOUCHART – NNI 621199901**

Cette installation est classée Niveau Futsal 1 jusqu'au 29/04/2031.

Eclairage moyen horizontal : 788 Lux

Facteur d'uniformité : 0.82

Rapport Emini/Emaxi : 0.62

Hauteur moyenne de feu : 9m

La Commission propose le classement de l'éclairage en Niveau EFutsal 1 et **transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

- **AVION – STADE SAN SIRO 1 - 620650301**

La Commission prend connaissance du courrier du Centre Technique et Sportif La Gaillette nous informant que l'installation San Siro porte désormais le nom de « **STADE DANIEL LECLERCQ** ».
Remerciements

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **PIHEM – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 626560101**

Cette installation était classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 16/05/2021.

La Commission prend connaissance du mail du secrétariat de la Mairie en date du 17 Mai 2021 informant que cette installation n'est plus utilisée pour le Football et ne souhaite pas vouloir donner suite au classement.

La Commission décide de placer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **RUMILLY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 595200102**

Cette installation est classée en Niveau Foot A8 jusqu'au 12/11/2029.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A8.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau Foot A8 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau Foot A8 – Règlement 2021).

- **VALENCIENNES – STADE DU HAINAUT – NNI 596060101**

Cette installation est classée en Niveau 1 jusqu'au 22/07/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 1 et transmet la demande à la CFTIS pour programmer une visite de l'installation.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **DENAIN – STADE BAYARD 3 – NNI 591720103**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 10/03/2025.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 189 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.79

Rapport Emin/Emaxi : 0.60

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Règlement 2021).

- **HAUTMONT – STADE DEMBIERMONT 1 – NNI 592910101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 31/01/2022.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 162 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.77

Rapport Emin/Emaxi : 0.60

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Règlement 2021).

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BOUVIGNIES – STADE CHATEAU 1 – 591050101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 15/01/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation de Monsieur le Maire informant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale et les tracés Foot A8 à 2.50m par rapport à la ligne de but et la ligne médiane ont été réalisés.

Remerciements

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

- **LYS-LEZ-LANNOY – STADE JEAN CHOLLE 1 – NNI 593670101**

Cette installation d'éclairage n'a jamais été classée.

Eclairage moyen horizontal : 149 Lux

Facteur d'uniformité : 0.57

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFoot A11 jusqu'au 27/04/2023 (Niveau E7 – Règlement 2021).

Le classement de l'éclairage en Niveau E5 ne pourrait être prononcé qu'à la réception d'une étude d'éclairage et de valeurs conformes.

- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **COUDEKERQUE-BRANCHE – COMPLEXE SPORTIF OCTAVE LAPIZE 1 – NNI 591550401**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/03/2021.

La Commission prend connaissance du mail du service des sports de la Mairie en date du 27 Avril 2021 indiquant que cette installation n'est plus utilisée pour le Football et ne souhaite pas vouloir donner suite au classement de l'installation.

La Commission décide de placer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

● CHEVRIERES – STADE HARLE D'OPHOVE 2 – NNI 601490102

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 18 Mars 2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement en Niveau Foot A11 au respect de la zone de dégagement des 2,50m (buts rabattables à 1,90 m sur une longueur) entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,80m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

La Commission précise que les dimensions de l'aire de jeu 94mx61m sont insuffisantes pour un classement en Niveau 6 (100x60m) qui nécessite de plus une main courante au moins sur toute la longueur côté vestiaires.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

● MONT L'EVEQUE – STADE MUNICIPAL – NNI 604210101

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 16 Mars 2021
- Plan de l'aire de jeu
- Rapport de visite effectué le 16 Juin 2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m (main courante à 2,40 m sur une longueur) entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64 m pour obtenir les largeurs de dégagements nécessaires

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **NOGENT SUR OISE – STADE DE LA SNCF – NNI 604630301**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 22 Décembre 2020
- Rapport de visite effectué le 16 Juin 2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 18 Mai 2031 (Niveau T 7 – Règlement 2021).

La Commission précise que les dimensions de l'aire de jeu 95mx56m sont insuffisantes pour un classement en Niveau 6 (100x60m) qui nécessite de plus une main courante au moins sur toute la longueur côté vestiaires.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

- **THURY SOUS CLERMONT – STADE DU SENAT – NNI 606380101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 05 Juin 2019 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 29 Avril 2019 et une contre-visite effectuée le 16 Mars 2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T6 – Règlement 2021).

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **NOYON – STADE FRERES PATERLINI 2 – NNI 604710102**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 s jusqu'au 31/12/2027.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15 Septembre 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 11 Mars 2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T6 – Règlement 2021).

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



3. **CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**
 - 3.1 Classements initiaux
 - 3.2 Confirmations de niveau de classement
 - 3.3 Changements de niveau de classement
 - 3.4 Avis préalables
 - 3.5 Retraits de classement
4. **PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**
5. **AFFAIRES DIVERSES**

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **AUXI LE CHATEAU – STADE ARMAND GARDIN « TERRAIN ANNEXE » - NNI 620600201**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Photos de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T7 – Règlement 2021), sous réserve de la transmission d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 30 Juin 2021.

- **MERS LES BAINS – STADE MONTEFIORE – NNI 805330101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 28/06/2016.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 (Absence de classement depuis 2016).

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T6 – Règlement 2021), sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public avant le 30 Juin 2021.

La commission précise que les dimensions requises d'aire de jeu pour un classement initial de niveau 5 sont de 105 m x 68m.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AUXI LE CHATEAU – STADE ARMAND GARDIN « TERRAIN MAURICE HOYEZ » – NNI 620600101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 19/09/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Photos de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T5 – Règlement 2021), sous réserve de la transmission d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 30 Juin 2021.

- **BRAY SUR SOMME – STADE MUNICIPAL – NNI 801360101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 08/02/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 18 Mai 2018

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T6 – Règlement 2021).

- **CHEPY – STADE MUNICIPAL – NNI 801900101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 13/09/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Attestation de Capacité du 03 Mai 2021

Au regard des éléments transmis, la Commission confirme le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T5 – Règlement 2021).

- **HAUTVILLERS OUVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 804220101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 18/04/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 18/05/2031 (Niveau T6 – Règlement 2021).

La Commission précise que pour obtenir un classement de Niveau T5, il faudrait procéder à la pose de bancs de touche.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 3 (CHAPITRE) – NNI 800211901**

Cette installation est classée en Niveau 5 SYE jusqu'au 01/09/2024.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 191 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.81

Rapport Emin/Emaxi : 0.57

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6 (Règlement 2021).

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **AMIENS – STADE VIRGILE DUFOSSÉ – NNI 800211701**

Cette installation est classée en Niveau 6 sy jusqu'au 15/01/2022.

La Commission prend connaissance de l'Attestation d'Ouverture au Public du 10 Mai 2021.

Remerciements

- **HANGEST EN SANTERRE – STADE MARINA ET DOMINIQUE FERON – NNI 804150101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 10/03/2030.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 10 Mai 2021.

Remerciements

- **NIBAS – STADE ROGER PIOT – NNI 805970101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 27/10/2021.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 10 Mai 2021.

Remerciements

5. AFFAIRES DIVERSES

- **BERTEAUCOURT LES THENNES – STADE DU CLOS DE L'ANGELIQUE – NNI 800940101**

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 05/09/2021.

La Commission prend connaissance du souhait de la Mairie de ne pas donner suite au classement de l'installation (cf.mail de Mr Jean François DEBAUVAIS – Membre de la CDTIS en date du 12 Mai 2021) suite à la disparition du club utilisateur.

La Commission décide de placer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.

- **DOMART SUR LA LUCE – STADE MUNICIPAL – NNI 802420101**

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 17/09/2029.

La Commission prend connaissance des photos transmises par Mr Jean François DEBAUVAIS – Membre de la CDTIS informant que les travaux de mise en conformité (Suppression des crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et élagage de la haie permettant le respect de la distance des 2,50m de sécurité) ont été réalisés.

Remerciements

Le 18.05.2021

Michel RAVIART

Président de la C.R.T.I.S.